



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

H a u t e - S a v o i e

Communes de Allonzier-la-Caille - Andilly - Cercier - Cernex - Copponex - Cruseilles - Cuvat
Menthonnex-en-Bornes - Saint Blaise - Le Sappey - Villy-le-Bouveret - Villy-le-Pelloux - Vovray-en-Bornes

PREINSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Nous vous informons que les préinscriptions scolaires pour les écoles de la CCPC se dérouleront à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268 route du Suet à Cruseilles sans RDV, au service des affaires scolaires :

entre le lundi 05 février 2018 et le vendredi 23 février 2018 inclus.

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Le vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Ces préinscriptions scolaires concernent exclusivement les enfants nés entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015 (année de leurs 3 ans) qui font leur rentrée en Petite Section de maternelle et les nouveaux arrivants pour tous les niveaux de maternelle et d'élémentaire sur les 13 communes de la CCPC.

La présence de l'enfant n'est pas obligatoire.

Documents originaux à présenter :

- le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant
- une pièce établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité - passeport)
- Pour les parents divorcés/séparés : jugement de divorce / attestation manuscrite de l'autre parent ne s'opposant pas à la démarche de préinscription
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété).

Fait à Cruseilles, le 08/01/2018

Le Vice-Président chargé des Affaires Scolaires,
M. Bernard SAILLANT

